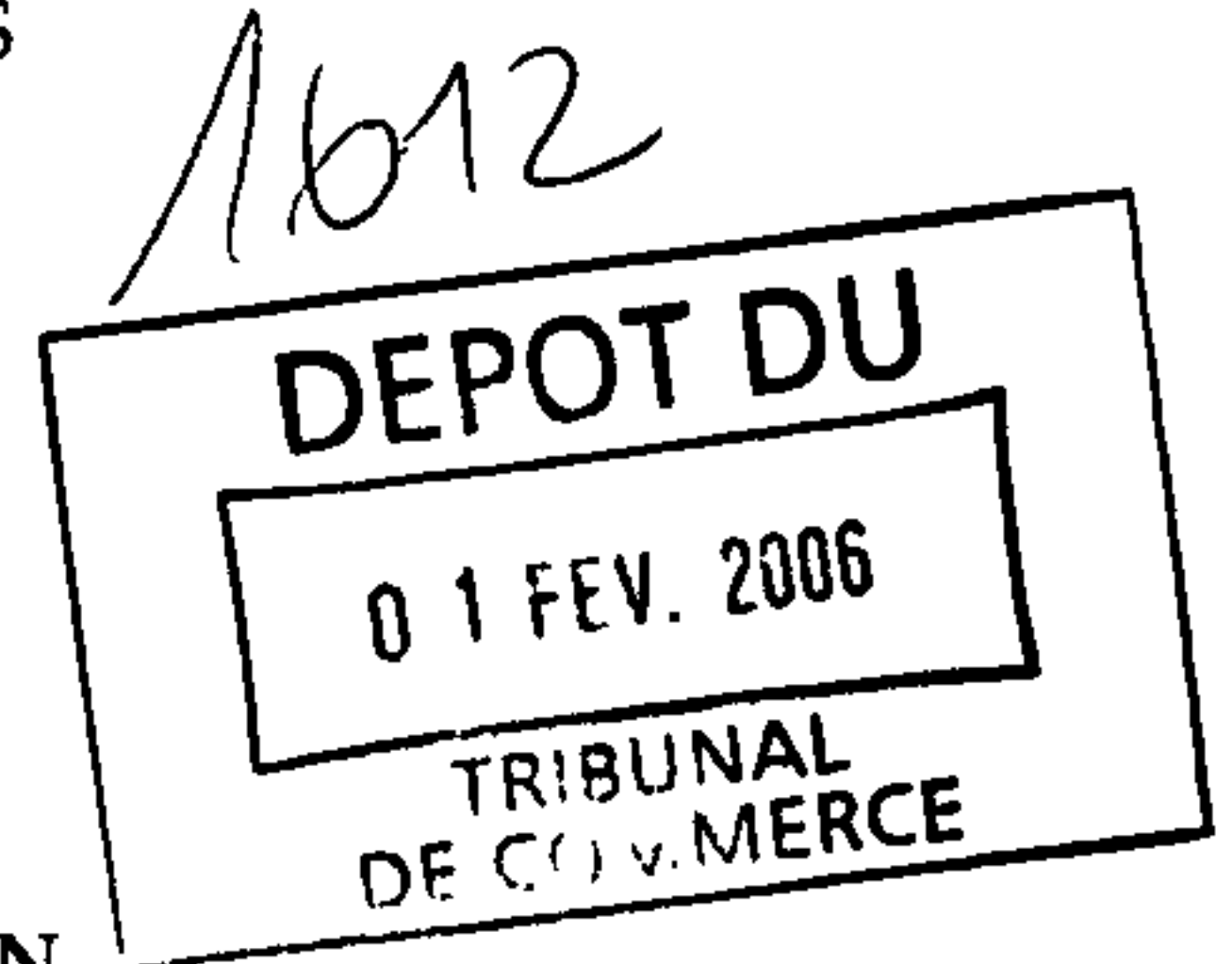


PH du 19/12/05.
↳ DM.

A.J.P.L.
Société par actions simplifiée
Au capital de 780 000 Euros
Siège social : JUZIERS (78820)
233 Avenue de Paris
SIREN: 441 703 352 R.C.S. VERSAILLES

02B 915



M.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 19 DÉCEMBRE 2005

EXTRAIT DU
PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION

QUATRIÈME RÉSOLUTION-DÉCISIONSUITE À LA PERTE DE PLUS DE
LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale décide la poursuite de l'activité sociale malgré la perte de l'exercice ayant ramené les capitaux propres de la société à un montant inférieur à son capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les associés présents, après lecture.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président

Philippe AGOSTINI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke.